



BENOR, la qualité en confiance

Quels sont les produits couverts par la certification BENOR ?

- Acier de précontrainte
- Acier pour béton armé
- Adjuvants
- Béton
- Béton routier
- Chaudronnerie
- Chambres d'inspection
- Chaux
- Cendres volantes
- Ciment
- Collecteurs d'assainissement en grès
- Dispositifs routiers de retenue
- Évacuation d'eau
- Fillers pour mélanges hydrocarbures
- Fonte
- Garnitures d'étanchéité à base de bitume
- Granulats
- Marquages routiers
- Matières synthétiques
- Mélanges traités aux liants hydrauliques
- Mortiers
- Petites installations d'épuration d'eau
- Pierre naturelle pour la voirie
- Pierre naturelle pour les bâtiments
- Plastiques d'étanchéité
- Produits en béton
- Produits de toiture
- Produits en fibre-ciment
- Produits en terre cuite
- Protection incendie & intrusion
- Réparation du béton
- Signalisation verticale
- Systèmes de conduites synthétiques
- Système de conduites synthétiques et produits connexes
- Système d'épuration individuelle
- Torons d'armature
- Tubes en céramique
- Tuyaux en matière plastique
- Tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile
- Verre

PLUS D'INFORMATION



asbl BENOR

Association pour la gestion de la marque BENOR

Tél: +32 (0)2 511 65 95

Avenue des Arts 20

1000 Bruxelles

www.benor.be



info@benor.be



BENOR

LA QUALITÉ EN CONFIANCE

50 ANS DE
COMBAT POUR
LA QUALITÉ !



WWW.BENOR.BE

La marque BENOR : plus de 50 ans de combat pour la qualité...

Que ce soit pour vos projets publics ou privés, la marque BENOR est depuis plus de 50 ans votre principale assurance-qualité pour les matériaux de construction. De la matière première au produit fini, votre projet de construction mérite une maîtrise intégrale de la qualité. Exigez donc que les produits de construction employés sur votre chantier soient certifiés, exigez qu'ils disposent de la marque BENOR !

Grâce à l'intérêt croissant pour la qualité dans la construction, la **marque BENOR** pour les produits de construction connaît un **succès grandissant** auprès des maîtres d'ouvrage qui préfèrent cette certification aux autres formes de contrôle technique préalable des produits à mettre en œuvre, et ce, tant par souci de **sécurité** que de **simplicité**. Cette évolution a permis un **développement constant** de la marque auprès des donneurs d'ordre tant publics que privés.

...et la durabilité !

Cette évolution se traduit par la mise en œuvre de nouveaux projets développés par l'asbl BENOR, à la lumière des enjeux actuels et futurs. **Dans ce contexte, l'asbl BENOR a repris, en 2024, le secrétariat belge de l'Échelle de Performance CO₂.**

www.echelledperformanceco2.be



L'OUTIL DE DÉCARBONISATION N°1

COMMENCEZ À RÉDUIRE VOS ÉMISSIONS DÈS MAINTENANT

Depuis 15 ans, l'Échelle de Performance CO₂ est l'instrument de durabilité par excellence aux Pays-Bas, aidant les entreprises et gouvernements à réduire les émissions de CO₂ et les coûts, aussi bien dans la gestion d'entreprise que dans les projets et la chaîne d'approvisionnement. L'Échelle est utilisée comme un **système de gestion du CO₂** et comme un **outil d'appel d'offres**. La Fondation pour des Achats et Entreprises Climatiquement Responsables (SKAO) en est propriétaire. L'asbl BENOR assure l'implémentation optimale de ce système en Belgique et veille à la bonne gestion des relations, à la coordination, à la communication tout en assumant le rôle d'helpdesk local.



BENOR, une marque volontaire et indépendante !

L'application de **normes** ou de **prescriptions techniques** (PTV) n'est pas imposée par la réglementation belge en matière de construction. Il en va de même pour la marque BENOR. Celle-ci entend répondre à la demande du marché visant à obtenir une **certification indépendante et fiable de la conformité des produits** de construction par rapport aux spécifications techniques et à leur aptitude spécifique à l'emploi.

Lorsque le cahier spécial des charges d'un projet de construction stipule que les produits de construction doivent répondre aux normes et aux **prescriptions techniques** (PTV) grâce à des produits certifiés BENOR, il s'agit alors d'une obligation contractuelle.

La marque BENOR offre ainsi de multiples avantages :

- BENOR est une **marque de qualité connue et reconnue** dans toute la Belgique.
- La marque BENOR est **gérée et contrôlée par l'ensemble des acteurs concernés** : donneurs d'ordres privés et publics, producteurs de matériaux certifiés, entrepreneurs, architectes, assureurs, bureaux d'étude et de projets, centres de recherche collective, organismes de contrôle et de certification indépendants, etc.
- La certification BENOR offre la certitude que les produits de construction utilisés ont fait l'objet d'un **contrôle interne de qualité approfondi supervisé par un organisme externe indépendant**.
- Un produit BENOR permet au responsable d'un projet de se consacrer entièrement à la **mise en œuvre des produits fournis**.
- La qualité du matériau de construction joue un **rôle essentiel pour la stabilité, la sécurité et la durabilité des ouvrages**. Un matériau BENOR offre à cet égard toutes les garanties voulues.

Comment reconnaît-on un matériau ou un produit BENOR ?

Le **logo BENOR** est apposé sur le **produit** lui-même et/ou sur son **emballage** et/ou **sur les documents accompagnant sa livraison**.



Comment se déroule le processus de certification BENOR ?

La licence d'usage de la marque BENOR pour un produit de construction s'appuie sur une certification-produit :

- Le **fabricant garantit la conformité** de son produit par rapport à la norme sur la base d'un **contrôle interne** de la production (autocontrôle).
- L'**organisme de certification**, à titre de tierce partie indépendante, atteste sur la base de **contrôles externes** périodiques d'échantillons la légitimité de la déclaration du fabricant.

Le contrôle de la production par le fabricant porte sur les matières premières et les matériaux utilisés, sur le processus de production et sur le produit livré. Les équipements de mesure et d'essai des produits font également partie de ce contrôle.

Le contrôle externe périodique a pour objectif d'évaluer la validité et la fiabilité de l'autocontrôle effectué par le fabricant. À cet égard, des échantillons sont prélevés afin de faire l'objet d'essais dans un laboratoire externe.

L'octroi d'une licence d'utilisation de la marque BENOR s'accompagne toujours d'un **certificat**. Ce document reprend toutes les informations pertinentes concernant le titulaire de l'autorisation et le produit certifié.

Existe-t-il une base de données pour consulter les certificats BENOR ?

Bien sûr ! L'**intégralité des certificats BENOR** est consultable librement sur la plateforme Quality2Build

www.quality2build.be



LE MOTEUR DE RECHERCHE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CERTIFIÉS

QUI VOUS AIDE À RÉDIGER VOTRE CAHIER DES CHARGES

En faisant appel à des **produits, des systèmes de construction et des entreprises de construction agréés et certifiés**, vous vous assurez d'une maîtrise totale des risques techniques et de durabilité essentiels et vous évitez les défauts de qualité et les coûts imprévus. Afin de rendre les informations sur les déclarations de qualité structurellement et numériquement accessibles, l'asbl BENOR, l'asbl UBAtc et l'asbl COPRO ont uni leurs forces avec l'asbl BUCP, l'association des organismes de certification, d'inspection et d'attestation et de laboratoires en Belgique, pour mettre à disposition ce **portail d'accès numérique unique**.